

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 15 octobre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice 44
- présents 34
- représentés ou ayant donné pouvoir 4
- votants 38

- ont voté pour 38
- ont voté contre 0
- se sont abstenus 0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Carole CHOSROES (excusée), Marc DEFORGE, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Marie ROSSIGNON, Murielle STEPHAN (excusée).

DÉLIBÉRATION N° 1088-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

**Annulation de titre REOMI sur
exercice antérieur**

Le conseil nomme Michel ADNET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la facturation des 1^{er} et 2^{ème} semestres 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), des factures ont été émises à tort.

Le SYMSEM a adressé un nouveau tableau récapitulatif des titres à annuler pour un montant total de 645.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE d'annuler les titres ci-dessous, pour un montant total de 645.60 € :

NOM / PRENOM	COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
		N° titre	Montant	N° titre	Montant
GRASSET Sylvain	CHEPPES-LA-PRAIRIE			14086	105,00 €
BOERINGER X	SAINT-MEMMIE	11291	105,00 €	17606	70,00 €
GALABAUX Dylan	MOIVRE	10102	105,00 €	16387	115,80 €
PERCHAT HALLAERT	TOGNY-AUX-BŒUFS			17791	79,80 €
MEISTER Eddy	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS			17480	65,00 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.11.05 14:12:38 +0100
Ref:20211104_163202_1-1-O
Signature numérique
le Président